



En 2021, les complexes industrialio-portuaires de Rouen et du Havre emploient 46 000 salariés, un chiffre en légère baisse par rapport à 2020 (-0,8 %), notamment du fait de la crise sanitaire. Les effectifs du port de Rouen reculent de 660 salariés sur cette même période, majoritairement dans le cluster non maritime, particulièrement dans l'industrie. À l'inverse, l'emploi portuaire progresse au Havre (+360 salariés), principalement dans le cluster maritime. Les complexes industrialio-portuaires ont également recours à 3 500 intérimaires, 300 postes de plus qu'en 2020.

L'emploi portuaire progresse au Havre mais recule à Rouen

Premier port français et quatrième port nord-européen avec un trafic maritime de 83,6 millions de tonnes en 2021 (sources), HAROPA PORT (pour comprendre) réunit les trois ports du Havre, de Rouen et de Paris le long de l'axe Seine. Première plateforme logistique française, le complexe dessert le 2^e bassin de consommation d'Europe à travers un vaste *hinterland*, autour de la vallée de la Seine et de la région parisienne.

En aval de la Seine, la partie normande d'HAROPA PORT regroupe les deux complexes industrialio-portuaires (CIP) de Rouen et du Havre. Ces CIP associent un cluster maritime et portuaire et un cluster non maritime. Le cluster maritime et portuaire est composé d'établissements dont l'activité est nécessaire et directement liée aux ports (pilotage, lamanage, chargement et déchargement de marchandises, etc.). Le cluster non maritime comprend des industries et des services qui leur sont associés, présents à proximité du port, et tirant avantage de cette implantation (pour comprendre).

Fin 2021, les CIP de Rouen et du Havre regroupent plus de 1 300 établissements employeurs et plus de 46 000 salariés (figure 1), soit 3,9 % de l'emploi salarié normand. Quatre emplois sur dix sont intégrés au cluster maritime et portuaire. Cette part est plus importante au Havre (46 %) qu'à Rouen (29 %), le trafic maritime et portuaire étant nettement supérieur dans le port havrais qui constitue la façade maritime d'HAROPA PORT.

Entre 2020 et 2021, l'emploi régresse légèrement pour l'ensemble des deux CIP (- 310 salariés ; - 0,8 %), une dynamique opposée à celle de l'emploi salarié total en Normandie au cours de la même période (+ 2,2 %). À l'échelle de chaque port, la situation est toutefois contrastée : l'emploi portuaire progresse au Havre (+360 salariés ; +1 %), qui représente 65 % de l'emploi total des deux CIP, mais recule assez franchement à Rouen (-660 salariés ; -4 %).

Figure 1 – Emplois salariés hors intérimaires des CIP* du Havre et de Rouen en 2020 et en 2021

Activité	Le Havre		Rouen		Ensemble des deux CIP		
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	Évolution 2020/2021 (en %)
Cluster maritime et portuaire	13 310	13 640	4 810	4 680	18 120	18 320	1,1
Secteur public et gestion des infrastructures	1 880	1 950	790	780	2 670	2 730	2,2
Services à la marchandise	5 090	5 290	2 970	2 970	8 060	8 250	2,4
Services aux navires	4 880	4 990	640	570	5 520	5 560	0,7
Autres services portuaires	1 470	1 410	410	370	1 880	1 780	-5,3
Cluster industriel et transports terrestres	16 300	16 330	11 970	11 430	28 260	27 760	-1,8
Industries	8 830	8 710	7 140	6 760	15 960	15 470	-3,1
Services ayant leur marché lié en partie au CIP*	3 070	3 080	890	850	3 960	3 920	-1,0
Services de support, liés au CIP*	1 500	1 540	1 960	1 880	3 460	3 410	-1,4
Transports terrestres	2 900	3 010	1 990	1 950	4 890	4 960	1,4
Ensemble du CIP	29 610	29 970	16 780	16 120	46 390	46 080	-0,7

* CIP : complexe industrialio-portuaire.

Note : Les effectifs sont arrondis à la dizaine.

Source : Insee - Flores 2021 ; HAROPA Ports de Rouen et du Havre.

L'emploi se maintient au sein du cluster maritime

L'emploi progresse légèrement au sein du cluster maritime et portuaire normand d'HAROPA PORT en 2021 (+200 emplois), malgré une perte de 130 emplois à Rouen. Les services à la marchandise sont dynamiques au Havre et se stabilisent à Rouen (+180 emplois sur l'ensemble des deux CIP), avec des gains de salariés notables dans l'entreposage et la distribution. En revanche, les autres services portuaires sont en net recul par rapport à 2020, en particulier pour l'inspection et l'expertise.

Les activités liées à la gestion des infrastructures et au secteur public reculent à Rouen mais progressent au Havre. Concernant les services aux navires, les activités de pilotage, remorquage et lamanage sont en recul dans les deux CIP (-50 postes), mais cette perte est compensée par le dynamisme de la manutention et des agences maritimes au Havre.

Entraîné par l'industrie, l'emploi diminue dans le cluster non maritime

En 2021, le cluster non maritime perd 530 emplois à Rouen, dont 380 dans l'industrie, notamment dans les secteurs papetier et forestier, ainsi que dans la mécanique et la métallurgie. Au Havre, l'industrie est aussi en repli, principalement en raison d'un net recul de l'automobile et de l'aéronautique. Pour le CIP havrais, la situation est toutefois compensée par une forte progression des activités liées à la production d'électricité entre 2020 et 2021, conséquence de l'implantation d'une nouvelle usine de construction et de maintenance d'éoliennes terrestres et maritimes. Les services de support ayant leur marché lié au CIP sont également en recul, particulièrement à Rouen dans les activités de gestion des déchets et de l'assainissement.

Malgré la perte de plus de 40 emplois dans les transports ferroviaires à Rouen, les transports terrestres constituent l'unique secteur du cluster non maritime dont l'emploi progresse. Plus de 120 emplois ont été créés dans les transports routiers au Havre, en lien avec l'arrivée de nombreuses nouvelles entreprises du secteur dans le CIP.

L'emploi intérimaire en hausse en 2021

Fin 2021, 3 500 postes sont occupés par des intérimaires au sein des deux CIP (2 200 au Havre et 1 300 à Rouen). Deux tiers d'entre eux travaillent dans le cluster non maritime, notamment dans l'industrie automobile au Havre, qui concentre près d'un tiers des emplois relevant du statut d'intérimaire. Au sein du cluster maritime et portuaire, près de neuf intérimaires sur dix travaillent dans le secteur de l'entreposage et de la distribution, un secteur qui emploie 8 % d'intérimaires dans la région, contre 4 % pour l'ensemble des salariés normands.

Entre 2020 et 2021, l'emploi intérimaire progresse (+ 310 postes ; +9,9 %), contrairement à l'emploi salarié hors intérim (- 0,8 %). Toutefois, cette progression ne concerne que le CIP du Havre où le nombre d'intérimaires augmente de 20 %, alors qu'au sein du CIP de Rouen il diminue de près de 10 %. Ainsi, au Havre, le secteur de l'entreposage et de la distribution est particulièrement dynamique avec 240 emplois intérimaires créés. Cette croissance s'inscrit dans un contexte de fort dynamisme de l'intérim dans les zones d'emploi correspondant à chacun des deux CIP (+ 5 % pour Rouen et + 22 % pour Le Havre).

Les complexes industrialo-portuaires de Rouen et du Havre représentent près de 9 % de la richesse dégagée en Normandie

En 2021, la **richesse dégagée** de l'ensemble des deux CIP, dont les deux tiers sont issus du cluster maritime, est évaluée à 5,1 milliards d'euros, soit 8,6 % de celle de la région. Une cinquième de la richesse dégagée par les deux CIP se concentre dans le secteur du raffinage, alors qu'il ne représente que 8 % des effectifs. Le secteur de la chimie constitue le deuxième secteur le plus contributeur (12 %), suivi de l'entreposage et distribution (11 %) et des agences maritimes (6 %).

Le CIP du Havre concourt davantage que le CIP de Rouen (2,9 milliards contre 2,2 milliards). En revanche, la richesse dégagée par le cluster non maritime est plus élevée à Rouen (80 % de celle du CIP) qu'au Havre (52 %).

Publication rédigée par : Flavien Alleaume, Stéphanie Gosselin, Victor Vignolles (Insee)

En partenariat avec :

En partenariat avec :
- HAROPA Le Havre Rouen Paris



Sources

Flores (Fichier L'Ocalisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) est un ensemble de fichiers de micro-données qui décrivent l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements. Flores couvre l'ensemble de l'emploi salarié, quels que soient le secteur d'activité et le type d'employeur (public ou privé, y compris les particuliers employeurs). Il ne comprend pas les établissements non-employeurs.

Les chiffres liés à l'évolution du **trafic maritime** sont disponibles sur le site d'**HAROPA PORT** [\[7\]](#).

Définitions

Hinterland : zone d'influence et d'attraction économique d'un port située en arrière d'une côte ou d'un fleuve, par opposition au littoral.

Lamanage : pilotage des navires à l'entrée et à la sortie du port, dans un chenal. Manœuvres accomplies pour attacher, détacher les amarres à quai.

Richesse dégagée : répartition de la valeur ajoutée d'une entreprise entre ses différents établissements. Elle correspond à la valeur ajoutée de l'entreprise lorsque celle-ci n'a qu'un établissement et, dans le cas contraire, à une répartition de la valeur ajoutée au prorata de la masse salariale de chaque établissement.

Documentation

HAROPA PORT : créé en 2012 à l'initiative du Conseil de Coordination Interportuaire de la Seine, le groupement d'intérêt économique HAROPA PORT rassemblait le Grand Port Maritime du Havre, le Grand Port Maritime de Rouen et le port autonome de Paris. Depuis le 1^{er} juin 2021, les ports du Havre, de Rouen et de Paris sont réunis au sein d'un même établissement : HAROPA PORT, le grand port fluvio-maritime de l'axe Seine.

Les **estimations d'emploi portuaires** s'effectuent sur la base des effectifs du fichier Flores, en conservant uniquement les postes non annexes du champ des établissements, hors particuliers employeurs. La méthode utilisée pour mesurer l'emploi direct des différents ports est inspirée de celle adoptée par la Banque nationale de Belgique pour les ports de commerce flamands. Elle repose sur une mesure de l'emploi direct associé à deux clusters :

- un cluster maritime et portuaire, comprenant les activités directement liées au port (pilotage, lamanage et remorquage, entreposage et distribution, manutention, etc.) ;
- un cluster non maritime, comprenant les industries, les services aux industries et les activités de transports situées à proximité immédiate du port et qui tirent avantage de cette implantation.

Certaines activités du cluster maritime (manutention portuaire, réparation et maintenance navale, etc.) peuvent être retenues dans un périmètre large (zones d'emploi). Les autres activités du cluster maritime et celles relevant du cluster non maritime ne peuvent être retenues que lorsque les établissements se situent à proximité immédiate du port.

Une première sélection d'établissements est opérée à partir des codes d'activité de la nomenclature (NAF) et des critères géographiques explicités ci-dessus. Cette première base est ajustée en fonction de la connaissance fine des établissements qu'apportent les représentants de HAROPA PORT. La répartition des emplois par familles d'activités (services aux navires, services à la marchandise, etc.) est proposée par les représentants de HAROPA PORT.

Les **effectifs intérimaires** renseignés dans l'étude constituent un « plancher » des effectifs intérimaires réellement utilisés par les entreprises. En effet, la ventilation des postes intérimaires dans les établissements utilisateurs est permise par une variable de la déclaration sociale nominative (DSN) qui n'est pas systématiquement renseignée de manière exhaustive par les entreprises.

Pour en savoir plus

- > (1) Balcone T., Comte S., Delver-Custos D., Horvais A.-S., Jerrari K., « **Activités et métiers logistiques dans la vallée de la Seine** », Insee Dossier Normandie n°24, mars 2024.
- > (2) Gosselin S., Poupet C., Silvestre É., « **En 2019, l'emploi industrialo-portuaire progresse au Havre et reste quasi stable à Rouen** », Insee Flash Normandie n°122, septembre 2022.
- > (3) Gosselin S., Poupet C., Silvestre É., « **L'emploi progresse dans les ports du Havre et de Rouen en 2018, sur fond de croissance du trafic maritime** », Flash Normandie n°109, décembre 2021.



Institut national de la statistique et des études économiques
Insee Normandie - 5, rue Claude Bloch - BP 95137 - 14024 CAEN Cedex
Direction de la publication : Philippe Scherrer